

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

**DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2015**

Délibération : **01.2015.006**

Transmis en préfecture le :

9 janvier 2015

Séance du : **6 janvier 2015**

Compte-rendu affiché le **9 janvier 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **30 décembre 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT
(à partir du point 6), François VURPAS (à partir
du point 3), Marie-Paule GAY, Yves GAVault,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point 4),
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET, François VURPAS (jusqu'au
point 3), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 6),
Olivier BROSSEAU (jusqu'au point 4), Anne-Marie
JANAS

Pouvoirs :

Marylène MILLET à Yves GAVault, Olivier
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au
point 4), Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2015.

I - LES ÉLÉMENTS NATIONAUX DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

A - Environnement macro-économique

Dans la zone euro, la croissance resterait très modérée en 2014 avec toujours des divergences entre les pays. L'économie française ne décollerait toujours pas. Ainsi malgré un rebond au troisième trimestre (+0,3%), constituant une bonne surprise, la stagnation enregistrée au premier semestre 2014 ne permet pas de dépasser une croissance prévisionnelle de 0,4% sur l'année 2014. Comme en 2012 et en 2013.

En ce qui concerne le taux de croissance prévisionnel retenu pour 2015, celui-ci serait encore faible. Rappelons qu'au plan institutionnel le gouvernement est souverain pour décider de la prévision de croissance qui sous-tend l'exercice budgétaire (sous réserve de validations d'économistes et de magistrats chargés d'apprécier le réalisme des prévisions macroéconomiques du gouvernement).

Au printemps 2014, le FMI estimait que la croissance 2014 serait de 1% et la croissance 2015 de 1,5%. Compte tenu des révisions de croissance 2014, le PLF 2015 a été établi avec 1% de croissance prévisionnel. Celle-ci est cependant variable selon les prévisions des économistes (+0,5% pour certains).

La consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la désinflation.

L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement en logement a continué sa chute.

Par ailleurs la poursuite de la hausse du chômage incite les ménages à la prudence entraînant une augmentation du taux d'épargne.

L'inflation quant à elle s'élève à 0,5% en octobre 2014, soit + 0,4% sur un an (hors tabac). La prévision pour 2015 est établie à 0,9%.

B - Les prévisions pour les finances publiques en 2015

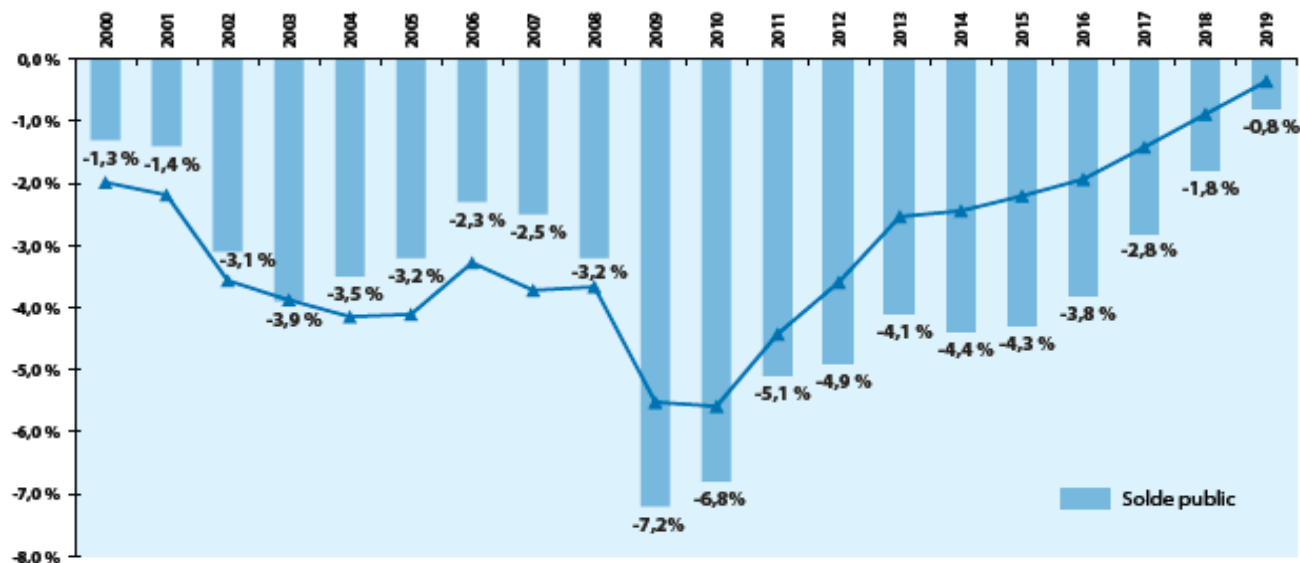
Après le « dérapage » du déficit en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu), le gouvernement a annoncé une quasi-stabilisation du déficit en 2015 à 4,3% du PIB qui repose sur un plan d'économies en dépenses de 21 milliards d'euros et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB).

L'objectif d'un déficit en dessous des 3% en 2017 étant toujours maintenu, celui-ci implique une réduction du déficit de 0,5% par an.

L'ampleur de la diminution des dépenses publiques est donc inédite puisque pour répondre à ce schéma, celles-ci ne devront évoluer que de 0,2% en 2015, alors qu'entre 2002 et 2011 la moyenne annuelle s'élevait à 2%. L'objectif de déficit à 2,8% en 2017 (au sens de Maastricht) repose en outre sur une évolution des dépenses publiques de 0% cette même année.

Le graphique ci-dessous retrace l'historique du déficit public depuis 2000 et son évolution prévisionnelle pour atteindre l'objectif de 2017 :

Trajectoire du déficit public 2000- 2017



Sources : direction générale du Trésor

N.B.: Hypothèses de croissance potentielle de la LPFP 2014-2019, sec 2010

Pour atteindre cet objectif, le PLF précise que « le programme d'économies s'appuie sur une répartition équilibrée des efforts. Toutes les administrations publiques sont ainsi concernées par le programme d'économies » comme le souligne le tableau ci-dessous :

Programme d'économie (en milliards d'euros)

	2015	2015-2017
État et agences	7,7	19
Collectivités locales	3,7	11
Protection sociale	9,6	20
<i>Dont dépenses d'assurance maladie</i>	3,2	10
<i>Dont autres dépenses de protection sociale</i>	6,4	10
TOTAL	21	50

C - Les mesures concernant les collectivités dans le Projet de Loi de Finances 2015 (PLF)

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État, dont l'évolution annuelle est fonction de l'inflation (hors tabac).

L'enveloppe normée est composée principalement de la dotation globale de fonctionnement, de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est à dire des allocations compensatrices de fiscalité directe locales).

Le programme de stabilité 2014-2017 prévoit une diminution de 11 milliards d'euros en 3 ans des concours financiers de l'État aux collectivités, un montant qui atteindra même 12,5 milliards d'euros d'ici à 2017 en intégrant la baisse déjà survenue en 2014.

Pour la seule année 2015 ce sera 3,67Md d'euros de baisse, soit 6,5% répartis entre les différentes catégories de collectivités selon les mêmes modes de calcul qu'en 2014.

Cette réduction sera reconduite à l'identique en 2016 et 2017.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La principale ressource qui nous concerne dans ces concours est la dotation globale de fonctionnement qui représente une recette de 2,465M€ pour Saint-Genis-Laval.

Le PLF prévoit une diminution de la seule DGF de 8,9% par rapport à la loi de finances 2014 (hors variable liée à la population).

Le **FCTVA**, fonds de compensation de la TVA correspond à une dotation de l'État, calculée en appliquant un pourcentage (15,482% jusqu'à présent) aux dépenses d'investissement N-1 éligibles. Cette recette évolue donc parallèlement aux dépenses d'équipement de la commune. Cependant, le PLF 2015 avait initialement prévu de l'intégrer dans l'enveloppe normée. Cette intégration aurait eu pour effet de diminuer davantage encore les variables d'ajustement (-39%). Il sera finalement exclu de cette enveloppe, cet amendement permet d'obtenir un taux de minoration des variables d'ajustement qui s'établirait à - 19%.

Un autre amendement a également été retenu afin de revaloriser pour la seconde année consécutive le taux de FCTVA. Ainsi, en 2015 (pour les dépenses 2014), ce taux sera de 15,761% (LFI 2014) et pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015 il passera à **16,404%** (soit un impact sur le FCTVA qui sera perçu en 2016).

Outre la progression de la péréquation verticale (financée par les collectivités elles-mêmes via notamment la baisse des variables d'ajustement de l'enveloppe normée), la péréquation horizontale poursuit sa montée en puissance.

Ainsi le **Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés avec pour objectif d'atteindre en 2016 (et chaque année suivante) une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit près de 1 milliard €).

La hausse du fonds est, comme en 2014, de + 210 millions en 2015 afin d'atteindre 780 millions d'euros soit une hausse du fonds de 37% (après 58% en 2014). Pour Saint-Genis-Laval, la hausse de ce prélèvement en 2014 a été de 72% (112k€), le montant 2015 pourrait donc s'établir autour de 170k€.

Les mesures du PLF pour « préserver les capacités d'investissement des collectivités des effets de la baisse des 3,67Md€ » : une dotation de soutien à l'investissement local de 423M€ en 2015 destiné à financer des dépenses très précises « liées à la transition énergétique, à l'accessibilité, à la revitalisation des centres-bourg et les dépenses d'investissement nécessaires à l'accueil de population nouvelle ».

Son financement est assuré par un prélèvement sur les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

Cependant, ce fonds ne profiterait pas à toutes les collectivités, il viendrait abonder les autres dotations d'équipement versées par l'État (dotations d'équipement des territoires ruraux, Dotation de Développement Urbain, DSU cible, DSR cible et DGE des départements). Il ne concernerait donc pas Saint-Genis-Laval.

Un fonds d'amorçage reconduit

Si la version initiale du PLF prévoyait un maintien du fonds d'amorçage de l'État pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (50€ par enfant) uniquement pour les communes percevant la DSU et DSR cible, finalement c'est un « fonds de soutien aux communes » pérennisé au-delà de 2015-2016 qui sera voté (sous condition de l'élaboration d'un PEDT). Aussi Saint-Genis-Laval ayant élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT), le fonds d'amorçage attendu pour 2014 (26 317€ versés sur 78 950€ attendus au titre de 2014) devrait s'établir à un niveau équivalent.

Revalorisation des bases de fiscalité

Enfin, autre élément concernant les collectivités, la revalorisation des valeurs locatives (bases de fiscalité directe locale) en 2015 est fixée comme en 2014 à 0,9%. [Pour rappel, elle était de 1,8% entre 2012 et 2013].

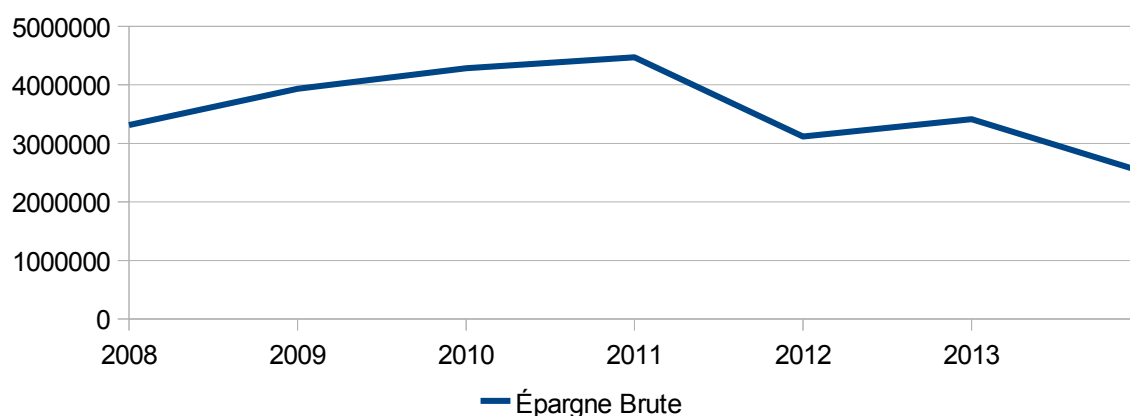
Au final, les budgets des collectivités seront soumis à de fortes tensions en 2015 et les années suivantes. Les recherches d'économies déjà engagées et la mutualisation des services devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face.

Dès à présent, la collectivité ne peut difficilement faire l'économie d'une réflexion stratégique pluriannuelle, visant à reconsidérer son champ d'action et le périmètre le plus pertinent de son intervention.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

A - La section de fonctionnement

Depuis 2012, les collectivités locales voient leur épargne brute s'affaiblir; en 2013 c'est une diminution de - 5,5% pour l'ensemble des collectivités qui est enregistrée. Cette tendance a été observée également en 2012 pour Saint-Genis-Laval. En 2013, cet affaiblissement est enrayé; en 2014, le budget limite la diminution de l'épargne brute sans toutefois pouvoir la stopper complètement.



Avec une épargne brute de 2,5M€ (budget 2014) et un taux d'épargne brute de plus de 12% (ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement), la collectivité bénéficie toutefois d'une situation financière saine.

De manière plus détaillée toutefois, des indicateurs seront à surveiller car si l'effet de ciseau (hausse des dépenses plus rapide que la hausse des recettes) a pu être contré en 2013, ce scénario sera de plus en plus difficile à renouveler les années à venir dans le contexte actuel des finances locales (nouvelles charges conjuguées à une augmentation des prélèvements).

D'importants efforts d'optimisation, de mutualisation et d'économies ont été menés (près de -6% sur les charges à caractère général). Cependant, bien que maîtrisées, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2% au budget 2014 impactées par :

- la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,
- des évolutions externes à la collectivité se répercutant sur les charges de personnel (suppression de la journée de carence, Glissement Vieillesse Technicité, augmentation du SMIC horaire, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation des cotisations patronales, augmentation de l'assurance statutaire),
- l'augmentation des prélèvements : hausse du FPIC de 72%.

Les recettes de fonctionnement quant à elles diminuent de - 2,5% au BP 2014. Même si de nouvelles recettes sont recherchées et si certaines, exceptionnelles, comme la vente de l'école de Beaunant (perçue en janvier) ou d'un terrain, permettront très probablement de contrer cette baisse en 2014, force est de constater que la structure même des recettes de fonctionnement se modifie. Les recettes exceptionnelles, par définition, ne se reconduisent pas d'une année à l'autre.

Ainsi les deux principales recettes de fonctionnement que sont la fiscalité directe et la DGF

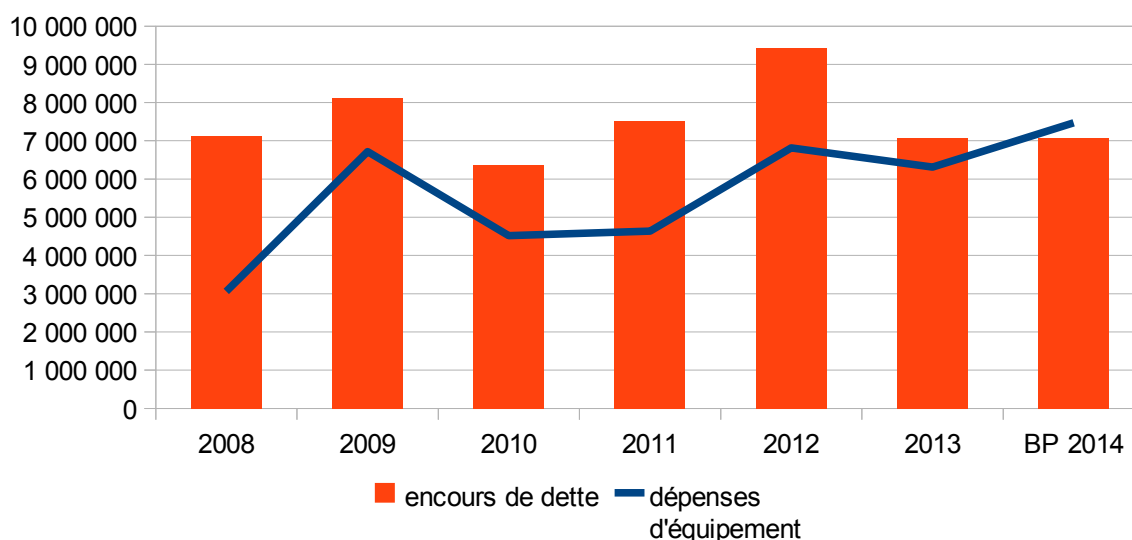
évoluent en 2014 respectivement de 1,1% (liée à la revalorisation des bases de 0,9%) et de -5,4%. C'est ainsi près de 140 000 € de DGF que la commune a perdu cette année (plus d'un point d'impôt).

B - L'endettement et niveau d'investissement

Un encours de dette maîtrisé

L'analyse de l'encours de dette de la collectivité sur ces dernières années fait apparaître un désendettement en 2010 et un ré-endettement progressif les années suivantes.

Le graphique ci-dessous retrace à la fois la dynamique des dépenses d'équipement et cette évolution de l'endettement (2014 est similaire à 2013 car il s'agit de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2014, les éléments définitifs n'étant pas encore connus).



La capacité de désendettement de la ville (calculée au 1^{er} janvier 2014) se situe à 2,8 ce qui signifie qu'il faudrait un peu moins de 3 ans à la collectivité pour amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement. Cette situation est saine et souligne que la Ville préserve les générations à venir des dépenses qu'elle réalise. En effet, pour une commune, la zone dangereuse commence autour de 10 à 12 ans.

Le taux d'endettement mesuré par le ratio dette/RRF progresse pour tous les niveaux de collectivité depuis 2 ans. Son niveau pour l'ensemble du bloc communal est particulièrement élevé comme le souligne le tableau ci-dessous (81,2%). En comparaison, Saint-Genis-Laval se situe à un niveau assez bas en 2013 :

	Ensemble du secteur communal 2013	SGL 2013
Dette au 31 décembre /RRF	81,20%	33,93%
Annuité de la dette /RRF	10,40%	2,23%

Pour l'ensemble des collectivités en 2013, l'encours de dette progresse modérément mais cependant bien plus que l'évolution des recettes de fonctionnement. C'est la tendance inverse qui est observée pour Saint-Genis-Laval jusqu'en 2013. En 2014, compte tenu du nouvel emprunt de 3,350M€ réalisé pour financer les nouveaux équipements, le niveau d'endettement se relèvera tout en conservant un niveau convenable.

Hausse soutenue des dépenses d'équipement

Avec une moyenne annuelle de 5,6M€ depuis 2008, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par une épargne préservée et un

endettement maîtrisé. Avec près de 7,5M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2014 (+18% par rapport à 2013), cet objectif est encore maintenu.

III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Préservation d'une situation financière saine pour Saint-Genis-Laval

Contraindre les dépenses de fonctionnement pour compenser partiellement la baisse des recettes

Comme développé dans les paragraphes ci-dessus, le PLF pour 2015 traduit plus encore qu'en 2014 la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public. L'ensemble des mesures détaillées par le gouvernement ainsi que certaines actions déjà engagées (baisse de la DGF de 161k€, augmentation du FPIC de près de 37%, réforme des rythmes scolaires sur une année pleine...) ont permis à la commune de dégager les grandes tendances d'une analyse financière prospective.

Aussi pour 2015 la baisse des recettes de fonctionnement est estimée à 2%, intégrant une stabilité des taux de fiscalité cette année encore.

Pour contenir l'épargne brute et préserver la capacité de la ville à investir tout en s'endettant raisonnablement, les dépenses de fonctionnement doivent être de nouveau contenues. Une évolution globale de 1,9% en 2015 permettrait de tenir ces objectifs.

Cependant, toutes les dépenses ne pourront pas évoluer de + 1,9%. En effet, des évolutions contractuelles ou indépendantes d'une décision de la collectivité doivent être prises en compte (augmentation du gaz, de l'électricité, revalorisation du SMIC, des cotisations patronales, révisions indicielles...).

Sur la base de ces hypothèses, les contrats évolueraient globalement de 2,5%, les fluides jusqu'à 4% et la masse salariale aura pour objectif d'être contenue à 1,5%. L'ensemble des autres dépenses devra donc au plus se stabiliser pour compenser ces hausses.

Maintenir un autofinancement nécessaire au financement des dépenses d'équipement

La tenue des objectifs en section de fonctionnement permettra en effet de maintenir un autofinancement, certes moindre que les années précédentes, mais à un niveau qui permettra à la fois d'assurer - de manière obligatoire - le remboursement des annuités d'emprunts et de fournir une ressource complémentaire à l'emprunt pour financer les projets engagés ou à venir de la commune.

En effet, la totalité des dépenses d'équipement ne peut être financée uniquement sur le recours à l'emprunt qui engendrerait un endettement rapide et démesuré dont le remboursement pèserait trop fortement sur le fonctionnement (paiement des intérêts) et en conséquence réduirait drastiquement l'autofinancement ou verrait une hausse de la fiscalité.

Programmation des investissements

Entretien du patrimoine

La collectivité a déjà investi de manière conséquente ces dernières années pour rénover son patrimoine. Désormais il convient de poursuivre un entretien régulier dans le temps afin de préserver l'ensemble des équipements de travaux plus conséquents. Ainsi, en 2015, des enveloppes (basées sur les moyennes des années précédentes hors grosses rénovations) seront allouées à l'entretien des groupes scolaires, des gymnases, des stades, des structures petite enfance et jeunesse, aux espaces verts ou encore à la voirie-éclairage public.

L'ensemble de ces travaux est estimé au maximum pour 1 286 000 €.

Au-delà de l'entretien régulier du patrimoine, de nombreux projets seront à mener sur la durée

du mandat.

Une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement, a ainsi été travaillée, permettant d'échelonner de 2015 à 2020 les principaux projets et actions à envisager.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations d'urbanisme-voirie (Moly, Vernaton, Barolles, Darcieux-Collonges)	■	■	■			
MDQ Collonges	■	■				
Médiathèque, la Mouche	■	■				
PM et vidéoprotection	■	■				
Espace sportif abrité		■	■	■		
Plan numérique dans les écoles, aménagements connexes à d'Aubarède, GS Ste Eugénie	■	■	■			
Développement des loisirs pour tous à l'instar des séjours vacances pour les Seniors			■	■	■	■
Actions sociales	■	■	■	■	■	■
Structure enfance Guilloux et Ste Eugénie					■	■
Économie - commerces et emploi	■	■	■	■	■	■
Réaménagement urbain de l'îlot Guilloux					■	■
Aménagement du Vallon des Hôpitaux - Ste Eugénie /arrivée du métro (extension)						■

Ainsi, sur le secteur urbanisme-voirie plusieurs opérations seront poursuivies ou initiées telles que la seconde tranche des travaux de requalification du chemin de Moly et des espaces publics aux Barolles (mail), la réalisation de la nouvelle voie Darcieux-Collonges ou encore la requalification de la rue François Vernaton.

Après plusieurs mois de travaux, soucieux d'un projet de développement durable par rapport à l'investissement, la nouvelle Maison de Quartier au sein de la colline des Collonges permettra d'accueillir à la rentrée 2015 dans des espaces adaptés l'ensemble des activités dernièrement développées. La Ville a décidé la construction d'un nouvel équipement public structurant afin de proposer des conditions d'accueil optimisées dans la Maison de Quartier des Collonges dont la gestion est assurée dans le cadre d'une délégation de services publics par Léo Lagrange.

Les travaux de construction ont démarré en juin 2014 pour une livraison à la rentrée scolaire 2015. Implanté à l'entrée de la « colline » afin de valoriser cet espace et préserver une visibilité de l'accès principal à l'équipement depuis la rue des Collonges, le lieu choisi permettra également une liaison vers l'arrière du bâtiment dit « La Manivelle ».

Afin de permettre une continuité des activités, les bâtiments actuels (Boulistes, Maison Pointue, Maison des Dunes) ne seront démolis qu'après le déménagement dans les nouveaux locaux. Un traitement paysager (engazonnement) de ces espaces libérés assurera une continuité visuelle avec la colline et permettre de futurs aménagements.

Ainsi en septembre 2015, les habitants des Collonges auront bénéficié de la poursuite d'une requalification du quartier contribuant ainsi à une amélioration de leur cadre de vie.

Afin de proposer aux habitants du quartier et de toute la commune de meilleures conditions d'accueil pour le public et les utilisateurs, et mieux répondre à leurs attentes, l'offre de services et de loisirs proposée ainsi que les diverses activités élargies permettront de favoriser le lien intergénérationnel et le vivre ensemble avec de nouveaux locaux adaptés et modernes.

De même, 2015 marquera la réhabilitation de la Médiathèque. Le réaménagement architectural concourt à une baisse des frais d'énergie de fonctionnement, -40% sur les fluides, à une mise aux

normes de sécurité et d'accessibilité, à une réorientation des missions des personnels avec à terme une réduction, grâce à l'autonomisation des actions de prêt et retour (bornes semi-automatiques). De même, il accompagnera le projet culturel de lecture publique (propositions de nouveaux services adaptés aux nouveaux usages des lecteurs, notamment numériques).

Le réaménagement du hall de La Mouche comprenant l'autonomisation de la salle Gayet, la mise en sécurité de l'accueil et le réaménagement des bureaux et de la mezzanine devrait également débuter en cours d'année, l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant été retenue. Cette nouvelle configuration permettra, de par l'autonomisation de la salle Gayet, de réduire les charges de personnel affectées à cette fonction de surveillance et ainsi limiter les frais de fonctionnement.

La construction du futur poste de police municipale au 36 rue Pierre Fourrel, nouvel espace d'accueil pour les Saint-Genois et lieu de travail pour les policiers municipaux sera engagée, suivie du transfert du Centre de Supervision Urbaine de la vidéoprotection dans ces nouveaux locaux. Outre l'amélioration de la qualité des espaces d'accueil au public, cette réalisation participe, avec l'espace Décllic jeunesse et la requalification du parking Cordier, à la revalorisation de cette entrée du cœur de ville.

Pour compléter la pratique de certaines disciplines sportives (tennis, boules ...) et ce, quelle que soit la saison, il est envisagé la réalisation d'un espace sportif abrité. Dès lors, après étude d'implantation et de cadrage urbain sur 2016, le projet pourrait voir le jour en 2017-2018.

Concernant l'enseignement, la Ville entend favoriser la réussite éducative des enfants. Aussi, au-delà du Projet Éducatif Territorial et de la mise en œuvre des ateliers et temps périscolaires développés à la rentrée 2014, adapter les outils aux nouveaux usages du numérique constituera un atout pour nos jeunes. Initié avec l'introduction de tableaux blancs numériques dans certaines classes et l'an passé avec la mise en œuvre d'une classe mobile informatique à Mouton, un plan sera développé sur plusieurs années.

Par ailleurs, après la rénovation du collège Giono dont les travaux doivent se poursuivre jusqu'en 2015-2016, des travaux au collège d'Aubarède seront réalisés afin d'améliorer les espaces communs et l'accueil.

Enfin, pour accompagner le développement de Saint-Genis-Laval, un groupe scolaire et ses espaces périscolaires associés (dont restaurant) à Sainte Eugénie est envisagé à terme.

La politique seniors visera prioritairement la complémentarité et le maillage du territoire avec ses différents acteurs. Toutefois la Ville interviendra particulièrement sur le volet de l'accès aux loisirs pour tous et notamment les publics isolés. Ainsi, la réflexion est initiée en 2015 pour développer des actions sur le territoire visant à compléter judicieusement l'offre à l'instar de la réalisation des séjours vacances développés depuis 2010.

Un des piliers du développement durable, de l'Agenda 21, repose sur la solidarité. Aussi, nous entendons que la qualité de vie, les services, les projets développés soient accessibles à tous. C'est l'essence même de la mission de la Ville aidée du CCAS dont le rôle d'accompagnement est accru en période de crise. Les actions de solidarité telles que le Décllic K'fé, le café des parents, visent à répondre à cette nécessaire solidarité et la prise en compte du handicap. De même, les actions d'insertion sociale par l'économie constituent un enjeu et seront développées à travers les chantiers d'insertion ainsi que par le biais des clauses des différents marchés de la ville.

Dans le domaine de la petite enfance, les efforts d'optimisation des dépenses sont constants mais largement encadrés par les textes.

Toutefois, les mutualisations sont recherchées que ce soit en dépenses à caractère général (groupement de commandes) ou en mise à disposition de personnel. Ainsi en 2015, le poste de directrice des Récollets et Roule Virou sera mutualisé.

Par ailleurs deux équipements d'accueil collectif seront programmés : une crèche sur le secteur de Sainte Eugénie mutualisée avec les HCL et une nouvelle structure dans le cadre du réaménagement du secteur de l'îlot Guilloux, établissement de 36 places. Les études de cadrage

urbain permettront en 2016 de phaser le projet dans sa globalité.

Le secteur commerce-économie-emploi est toujours une des priorités de la Ville qui maintiendra des actions déjà existantes ou en mettra en place de nouvelles telles que les paniers de nos villes, la réalisation des livrets emploi-commerce, la bourse aux stages. La politique de préemption visant notamment la requalification de la rue de la Liberté sera poursuivie et un plan d'accompagnement à la réfection des façades du cœur de ville sera initié.

Enfin, deux opérations d'aménagement d'envergure débiteront vers 2018-2020 à savoir :

- l'aménagement du nouveau secteur Sainte Eugénie - Vallon des hôpitaux comprenant plusieurs équipements publics (groupe scolaire avec restaurant scolaire, structure enfance) et travaux de voirie (dont le prolongement de Gadagne est), lié à l'arrivée du métro à saint-Genis-Laval;
- le réaménagement de l'îlot Guilloux, la réhabilitation et l'extension de la crèche, de l'école, de l'accueil de loisirs maternel permettront d'en faire un véritable pôle enfance et d'ouvrir le quartier sur l'extérieur pour une meilleure appropriation des espaces publics par les habitants. Par ailleurs, la réalisation de logements concourra à l'équilibre financier de l'opération.

Ainsi, dans un contexte de croissance toujours atone, avec des prévisions économiques 2015 proches de 2014 mais avec comme toile de fond des finances locales fortement marquées par l'effort de redressement des comptes publics, le budget 2015 devra aller au-delà des économies ponctuelles. Une véritable réflexion est nécessaire sur les projets afin de hiérarchiser l'action locale, en conservant la situation financière saine qui permettra la réalisation de projets pour construire l'avenir de Saint-Genis-Laval.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.